

BILAN D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE CGL

TABLE DES MATIÈRES

A.	DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNÉE	2
1)	DESCRIPTION DU PÉRIMÈTRE ORGANISATIONNEL RETENU	2
2)	DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE OPERATIONNEL.....	2
3)	DISTINCTION DES POSTES D'ÉMISSIONS.....	2
B.	ANNÉE DE REPORTING ET ANNÉE DE REFERENCE	3
C.	ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA SOCIÉTÉ CGL.....	4
D.	ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES INCERTITUDES.....	7
1)	S'AGISSANT DE LA COLLECTE ET DU CONTRÔLE DES DONNÉES	7
E.	EXCLUSION DE SOURCES ET DE POSTES D'ÉMISSIONS	7
F.	PRÉCIS MÉTHODOLOGIQUE	7
G.	PUBLICATION DU BILAN	8
A.	UNE CULTURE DE GROUPE TOURNÉE VERS L'ENVIRONNEMENT	9
B.	LE PLAN D'ACTION DU GROUPE POUR LA PÉRIODE 2015-2017	10
C.	PLAN D'ACTION CGL.....	11

A. DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNÉE

Raison sociale : COMPAGNIE GÉNÉRALE DE LOCATION ET D'ÉQUIPEMENTS

Code NAF/APE : K ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE **Code SIREN :** 303 236 186

Code SIRET : 303 236 186 00027

Adresse : 69, Avenue de Flandre – 59 700 MARCQ EN BAROEUL

Nombre de salariés : 850 (780 salariés CGI)

Description de l'activité :

ORGANISME DE CREDIT ET DE PRESTATIONS ASSOCIÉES

1) DESCRIPTION DU PÉRIMÈTRE ORGANISATIONNEL RETENU

Le bilan des gaz à effet de serre ci-dessous porte sur les exigences réglementaires à savoir les SCOPES 1 et 2 selon la norme ISO 14 064-1 ainsi que certaines émissions indirectes non obligatoires issues du SCOPE 3. Toutes ces émissions sont relatives aux activités de la société CGL qui se trouvent sur le territoire national.

L'objectif étant de rapporter l'intégralité des émissions générées par les biens et activités exploités par la société CGL sur le territoire national, le mode de contrôle retenu est un contrôle opérationnel.

- Le rapport suivant établit le bilan des émissions de GES des activités de la société CGL sur le territoire national.
- Il est suivi de la synthèse des actions envisagées afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

2) DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE OPERATIONNEL

D'après le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial, le bilan doit distinguer :

- **les émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale ;**
- **les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires aux activités de la personne morale.**

Le bilan suivant prend aussi en compte les émissions indirectes associées à la majeure* partie :

- **des déplacements professionnels (autres que déplacements en voiture) ;**
- **de la consommation de papier.**

Ce bilan est réalisé à partir des données recueillies pour l'année 2014 pour toutes les entités exerçant sur le territoire national.

Afin d'obtenir un découpage plus fin des mesures et développer des plans d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le reporting a été réalisé par entité. De plus, un audit énergétique des bâtiments CGL a été réalisé en 2015.

3) DISTINCTION DES POSTES D'ÉMISSIONS

Postes inclus dans le champ réglementaire :

Emissions directes (comprenant les déplacements professionnels en voiture) et indirectes.

Postes non précisés dans le champ réglementaire :

Achats de produits ou services (consommation de papier).

Déplacements professionnels (avion et train).

B. ANNÉE DE REPORTING ET ANNÉE DE REFERENCE

La réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national correspond à l'obligation réglementaire issue du décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011. Le présent document est la réponse de la société CGL à cette obligation.

Ce bilan a été réalisé sur la base des données 2014 prises en compte dans le cadre de ses obligations réglementaires de reporting social et environnemental. De plus, CGL a été évalué ISO 26000 fin 2011 et a réalisé son premier rapport RSE complet concernant l'année 2014.

Année de reporting : 2014

Année de référence : 2011

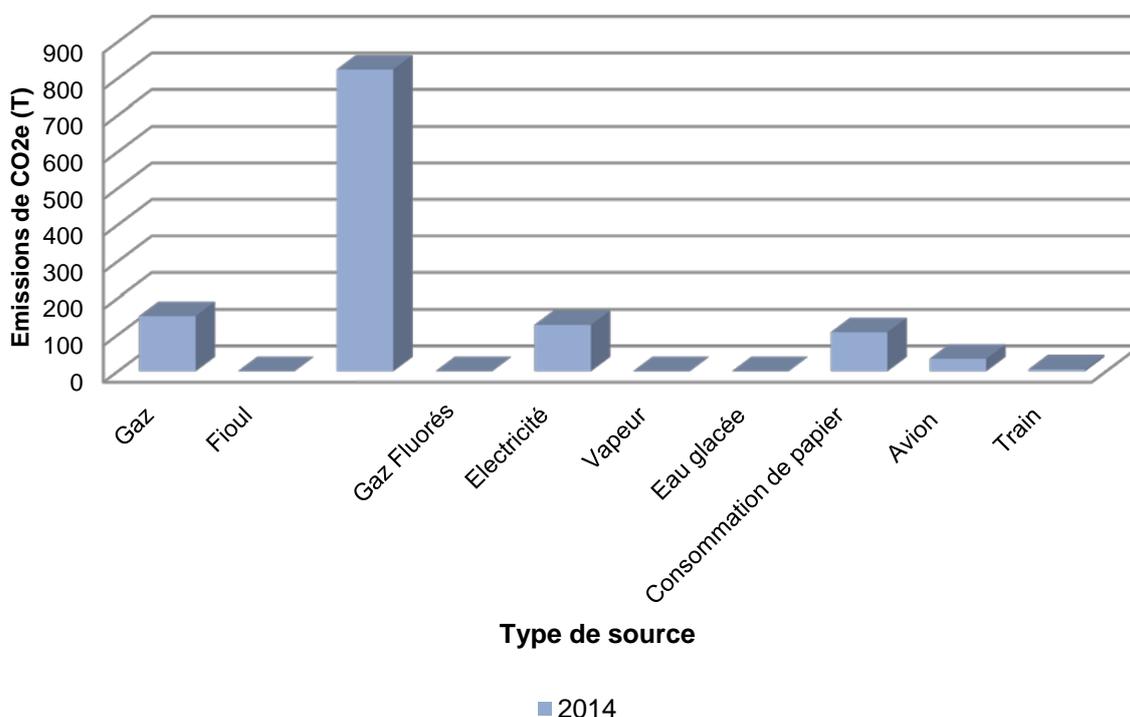
C. ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA SOCIÉTÉ CGL

			Emissions GES (en tCO ₂ e)												Différence année de référence et année de reporting
			Année de référence -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-						Année de reporting -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-						
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Sources d'émissions	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	CO ₂ (tCO ₂ e)	CH ₄ (tCO ₂ e)	N ₂ O (tCO ₂ e)	Autre gaz : (tCO ₂ e)	Total (tCO ₂ e)	CO ₂ b (tCO ₂ e)	
Emissions directes de GES	1 - Émissions directes des sources fixes de combustion	Gaz	174				174		151				151		23
		Fioul							0						
	2 - Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Déplacements professionnels en voiture	1 042				1 042		824				824		218
	3 - Émissions directes des procédés hors énergie								0						
	4 - Émissions directes fugitives	Gaz Fluorés							0						
	5 - Émissions issues de la biomasse								0						
Sous total						1 216							975		241
Emissions indirectes de GES	6 - Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Electricité	141				141		127				127		14
	7 - Émissions indirectes liées à la consommation, de vapeur, de chaleur ou de froid	Vapeur							0				0		
		Eau glacée							0						
	Sous total						141							127	
Autres émissions de GES	9 - Achats de produits ou services	Consommation de papier	121				121		107				107		14
	13 - Déplacements professionnels	Avion	94				106		34				39		67
		Train	12						5						
Sous total						227							146		81
TOTAUX							1 584						1 248		336

Comme le montre le tableau global, tous les postes d'émission de CO₂ de CGL sont en baisse en 2014 par rapport à l'année de référence 2011.

En tout, 336 tonnes de CO₂ ont été économisées par CGL grâce à la fois à sa volonté d'agir en ce sens et parfois grâce à des éléments extérieurs (hiver moins froid par exemple). Nous avons produit 23 tonnes de CO₂ en moins grâce à la baisse de notre consommation de gaz, 218 grâce à la baisse de consommation de notre parc de véhicule et 14 grâce à la meilleure gestion de notre électricité.

Emissions de CO₂e par sources d'émissions CGI



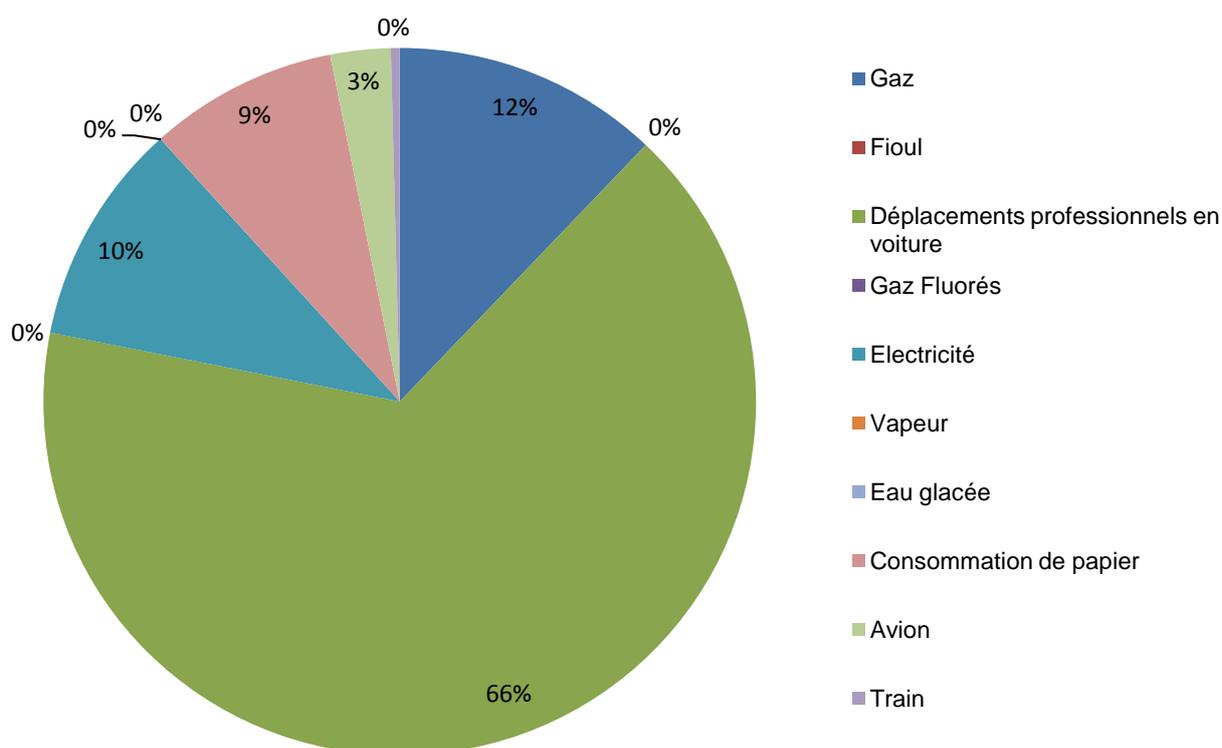
CGL	
	2014
Gaz	151
Fioul	0
Déplacements professionnels en voiture	824
Gaz Fluorés	0
Electricité	127
Vapeur	0
Eau glacée	0
Consommation de papier	107
Avion	34
Train	5

1 248

Les déplacements professionnels de CGL constituent le premier poste d'émissions soit 66 % des émissions totales. La consommation de gaz avec 12 % des émissions représentent le deuxième plus gros contributeur d'émissions de CO₂ suivi par la consommation d'électricité avec 10 %.

CGL	
Gaz	12 %
Fioul	0 %
Déplacements professionnels en voiture	66 %
Gaz fluorés	0 %
Electricité	10 %
Vapeur	0 %
Eau glacée	0 %
Consommation de papier	9 %
Avion	3 %
Train	0 %

Pourcentage de CO₂e par source d'émissions CGI



D. ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES INCERTITUDES

1) S'AGISSANT DE LA COLLECTE ET DU CONTRÔLE DES DONNÉES

Le nombre important de données demandées et de contributeurs peut engendrer des erreurs de collecte et de reporting qui peuvent ne pas être détectées bien que le système s'améliore d'année en année sur le périmètre de couverture et la fiabilité des données.

E. EXCLUSION DE SOURCES ET DE POSTES D'ÉMISSIONS

Le périmètre des données récoltées change parfois mais reste constant dans le temps entre les différents BGES. En effet, CGL compte des agences pour lesquelles nous ne pouvons pas comptabiliser les consommations (eau, électricité, etc.) parce que ces consommations sont collectives dans l'immeuble loué.

F. PRÉCIS MÉTHODOLOGIQUE

Ci-dessous les facteurs d'émissions choisis pour réaliser le bilan de GES.

Catégories concernées	Facteurs d'émissions Base Carbone	Sources
Eau glacée	18 g CO ₂ e/kWh Courbevoie - Réseau de La Défense	Base carbone
Vapeur	334 g CO ₂ e/kWh Courbevoie - Réseau de La Défense	Base carbone
Électricité	60 g CO ₂ e/kWh	Base carbone
Gaz naturel liquéfié (Scope 1)	205 g CO ₂ e/kWh PCI	Base carbone
Gaz naturel (Scope 1)	201,6 g CO ₂ e/kWh PCI	GUIDE DES FACTEURS D'ÉMISSIONS Version 6.1 (2010) Calcul des facteurs d'émissions et sources bibliographiques utilisées ADEME
Fioul domestique (Scope 1)	271,3 g CO ₂ e/kWh PCI	Les facteurs d'émissions utilisés sont seulement basés sur la combustion Chap 2, p 8 à 14.
Train en France moyenne	25,3 g CO ₂ e par passager,km	Base carbone
Court courrier (<1000km pour Base Carbone) (<500 km pour SG)	0,1550 kg CO ₂ /passager.km x les km par 109 % (coefficient multiplicateur pour surplus de conso)	Guidelines to Defra's GHG conversion factors for company reporting Updated May 2014 Table 27 : Average CO2 emission factors for passenger flights for 2014 GHG Conversion Factors(p23)
Moyen courrier > 500 et < 1600 km	0,0879 kg CO ₂ /passager.km x les km par 109 % (coefficient multiplicateur pour surplus de conso)	
Long courrier (>4000km pour Base carbone) (> 1600 km pour SG)	0,1112 kg CO ₂ /passager.km x les km par 109 % (coefficient multiplicateur pour surplus de conso)	
Papier issu de fibre recyclée	0,99 t CO ₂ e / t	analyse de cycle de vie carbone réalisée par SG sur le papier dans le cadre de son appel d'offres réalisé en 2012

Papier issu de fibres vierges	2,05 t CO ₂ e / t	Greenhouse Gas Emissions From Management of Selected Materials in Municipal Solid Waste, United States Environmental Protection Agency, September 2006.p24.
Moyenne véhicule essence	2,424 kg CO ₂ e par litre	Ademe, 2010, chapitre 2 Bilan Carbone p.8
Moyenne véhicule diesel	2,662 kg CO ₂ e par litre	Ademe, 2010, chapitre 2 Bilan Carbone p.8

Les facteurs d'émissions retenus sont soit issus de la Base carbone, soit issus de la méthodologie utilisée par Société Générale et basée sur le GHG Protocol (notamment lorsque les FE ne sont pas dans la Base Carbone ou que ceux utilisés par le Groupe sont plus précis comme par exemple pour le facteur d'émissions du papier).

G. PUBLICATION DU BILAN

Une publication du bilan sera faite sur le site internet du groupe Société Générale :

<http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse/environnement>

et

www.credit-cgi.fr

Responsable du suivi : Loïc PINCHART

Fonction : Responsable RSE

Adresse : 69, Avenue de Flandre – 59 700 MARCQ EN BAROEUL

Tél. : 03 59 53 00 73

Mail : loic.pinchart@credit-cgi.fr

SYNTHÈSE DES ACTIONS ENVISAGÉES EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA SOCIÉTÉ CGL

A. UNE CULTURE DE GROUPE TOURNÉE VERS L'ENVIRONNEMENT

Suite au programme de neutralité carbone appliqué entre 2008 et 2012, le Groupe a adopté, en juillet 2012, une nouvelle stratégie de réduction de son impact carbone de 2012 à 2015, en renforçant ses ambitions par un double objectif :

- réduction de 11 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) par occupant (hors recours à l'achat d'électricité verte ;
- augmentation de l'efficacité énergétique de 13 % d'ici fin 2015 par rapport à 2012.

Par ailleurs, le Groupe s'est donné pour nouvel objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020.

**Afin d'atteindre les objectifs, la banque devra diminuer d'environ 6 % les émissions de CO₂ et de 7 % la consommation d'énergie d'ici fin 2015 par occupant.
Depuis 2005, le Groupe réalise un inventaire des émissions de GES conforme au GHG Protocol.**

Cette politique a notamment donné lieu aux actions concrètes suivantes :

- 1) La mise en place d'un dispositif de taxe carbone interne** qui permet de faire payer à chaque pôle d'activité et Direction fonctionnelle une taxe carbone interne, en fonction de leur empreinte carbone (10 €/tCo₂) et l'affectation des revenus de cette taxe à des initiatives internes d'efficacité environnementale. En 2015, 56 initiatives portant sur l'immobilier, l'informatique, le papier, les transports et les déchets, ont été récompensées. Sur les trois d'existence de ce dispositif, le Groupe a réalisé en moyenne une économie récurrente annuelle de 13 M€ sur les frais généraux et 4 700 tCo₂ (soit 1,4 % des émissions de GES du Groupe).
- 2) un programme sur les bâtiments** : de nouveaux immeubles certifiés et avec des performances énergétiques fortes ; formation à l'éco-construction, création d'un outil interne (le Référentiel Bâtiment responsable) destiné à évaluer les performances environnementales du parc Société Générale, développement des outils de suivi et de mesure des consommations ; Le Groupe s'est fixé un objectif de 15 % d'augmentation des performances énergétiques sur les immeubles centraux en 2015 par rapport à 2012. Pour cela, il s'est doté de plusieurs outils, dont un outil de Diagnostic Environnemental qui permet d'évaluer les performances environnementales du parc et un outil de pilotage énergétique, qui permet de suivre en temps réel les consommations énergétiques d'un immeuble (développé sur 3 sites pilotes en 2015). Par ailleurs, des actions ont été menées sur les bâtiments existants : pilotage des données de consommation (système de télé comptage – baisse de 9,8 % des consommations énergétiques) et rénovation des immeubles Réduction de la consommation d'énergie de 5 Gwh/an) ;
- 3) 14 % de la consommation d'électricité d'origine renouvelable et 418 MWh /an de production d'ENR en propre pour le périmètre mondial.**

Les émissions évitées grâce à la production et la consommation d'électricité d'origine renouvelable est de 17 905 tonnes de CO₂.

Dès 2011, le groupe Société Générale a été l'une des premières banques à instaurer une taxe carbone interne. Ce mécanisme a permis l'achat de certificats carbone et incite chaque entité du Groupe à maîtriser son impact environnemental. À partir de 2012, le Groupe a choisi d'affecter une partie des revenus de cette taxe au financement de projets internes d'efficacité environnementale afin d'inciter d'avantage à la réduction de son empreinte carbone.

Chaque année, un montant est prélevé auprès des lignes métier et des filiales en fonction de leurs émissions carbone (10 euros par tonne de CO₂), et l'enveloppe ainsi constituée est utilisée pour financer des

initiatives internes d'efficacité environnementale. CGL est donc directement concerné par la mise en place de cette Taxe Carbone et agit de manière proactive sur ce projet.

CGL a été récompensé par Société Générale en 2014 pour la mise en place de son parc de Vélo à Assistance Électrique à destination des collaborateurs.



Remise des prix de l'Efficacité environnementale – décembre 2014

B. LE PLAN D' ACTIONS DU GROUPE POUR LA PÉRIODE 2015-2017

Un nouveau projet qui s'inscrit dans la continuité du précédent en renforçant les ambitions à plusieurs titres :

- **avec un double objectif quantitatif** (réf 2012) :
 - un objectif de réductions des émissions de Gaz à effet de serre (GES) par occupant de 11 % par rapport à 2012 d'ici fin 2015 (hors recours à l'achat d'électricité verte) ; Il reste un effort supplémentaire de 6 % par rapport aux émissions de 2014 pour atteindre cet objectif ;
 - un objectif d'Efficacité énergétique de 13 % par rapport à 2012 d'ici fin 2015 ; ce qui représente un effort d'efficacité énergétique supplémentaire de 7 % sur 2015, puisque nous avons déjà atteint 6 % sur la période 2012-2014.
- **avec une double incitation** :
 - **taxe carbone interne** payée par chaque ligne métier et les directions fonctionnelles basée sur leur profil environnemental ;
 - **affectation** des revenus de la taxe à des **projets internes d'efficacité environnementale** qui sont présentés par toute entité et qui a démontré l'additionnalité environnementale et l'intérêt économique du projet. Ce mécanisme permet de montrer que les actions environnementales sont aussi des opportunités de création de valeur et d'innovation pour la banque.

Aujourd'hui, les émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie (directes et indirectes), représentent 70 % de l'ensemble des émissions en 2014, dont 47 % pour la seule consommation d'électricité.

La maîtrise des consommations d'énergie du Groupe est essentielle ; les plus gros efforts portent sur les bâtiments et sur l'informatique :

- + volonté de mieux connaître les consommations de fluides (énergie, eau) à travers la mise en place d'outils de mesure, permettant ainsi d'assurer un suivi plus fin des incidents. Ces programmes se développent dans le Réseau en France et au niveau des immeubles du Siège (Déploiement d'un outil de Diagnostic Environnemental et d'un outil de pilotage énergétique) ;
- + ambition de construire ou de rénover des bâtiments (immeuble de bureau ou agences) avec des performances énergétiques améliorées et en conformité avec le RBR (Référentiel Bâtiment Responsable) (ex. : d'importants travaux ont été réalisés dans les agences du réseau

Société Générale et Banque Rhône Alpes au niveau du nouveau siège de Société Générale New York et au sein de l'entité PEMA en Allemagne, l'immeuble Basalte livré en 2013 et labélisé HQE Construction, etc.). Tous ces travaux ont permis une réduction de la consommation d'énergie de 5 Gwh/an, ce qui représente 1 500 tCO₂ ;

- + recours aux énergies renouvelables. En 2014, 14 % de la consommation d'électricité du Groupe est d'origine renouvelable ;
- + audit des immeubles centraux afin d'obtenir la certification ISO 50001.

Liés à l'activité des métiers, des optimisations en matière de déplacements professionnels sont possibles et les actions qui sont menées, au-delà de l'aspect sensibilisation, sont plutôt des actions transversales comme :

- l'élaboration d'une politique voyage en matière d'utilisation du train ou de l'avion qui s'applique à l'ensemble du Groupe (ex utiliser le train pour des lignes Paris-Londres, Paris-Genève, Paris-Luxembourg, etc.) ;
- efforts pour réduire le contenu carbone de notre flotte automobile, pour les nouveaux véhicules commandés, le taux d'émission autorisé est de 120 g de CO₂/km, soit 10 g de moins que le taux d'émission moyen autorisé par l'Union Européenne ;
- promotion de solutions alternatives à l'utilisation individuelle de véhicules. Au siège, une plateforme de covoiturage et un service d'auto partage sont en place. CGI et ALD International ont mis à disposition de leurs salariés des vélos mécaniques et électriques, utilisés pour les déplacements pendulaires et certains trajets professionnels ;
- incitation au recours aux véhicules propres (Hybrides ou électriques) ;
- la mise en place de solution de télétravail dans plusieurs entités du Groupe contribue à la limitation des déplacements quotidiens.

Pour la consommation de papier reprographique, l'objectif est la rationalisation de sa consommation c'est-à-dire réduire la consommation tout en ayant un recours plus important au papier recyclé. Le papier de bureau éco-labélisé atteint 100 % en France et 69 % dans le monde.

Les actions répertoriées, en relation souvent avec des projets transversaux, sont d'ordre technique :

- le renouvellement du parc d'imprimantes par des imprimantes uniquement recto verso et leur configuration systématique ;
- la réduction du nombre d'imprimantes et des imprimantes individuelles ;
- les projets de dématérialisation et d'optimisation des états d'impression sont parmi les actions contributrices importantes.

Le recours accru au papier recyclé réduit l'impact environnemental du Groupe. Pour la France, le recours obligatoire au prestataire central permet de contrôler la qualité du papier (recyclé ou éco-labélisé) et les campagnes de sensibilisation ou - mieux - les consignes du management permettent d'augmenter cet usage (Tour Granite uniquement approvisionnée en papier recyclé). Cet exemple se décline peu à peu à travers le Groupe.

C. PLAN D'ACTION CGL

CGL s'appuie sur la politique et les recommandations du groupe Société Générale, pour qui la RSE constitue un réel avantage compétitif sur lequel il souhaite se positionner comme un acteur de référence. CGL participe ainsi à la politique Société Générale en réalisant un reporting dédié à la RSE grâce à l'outil « Planethic ».

La politique environnementale de CGL est coordonnée et animée par le Responsable RSE rattaché à la Direction du Secrétariat Général. Le Département des Services Généraux remonte quant-à-lui les données servant pour les reportings et est en charge de la gestion des immeubles et du parc automobile. Le développement d'initiatives environnementales émane de décisions prises conjointement entre ces deux entités. Un groupe de collaborateurs, appelés les « Innov'Acteurs », participent également à la démarche RSE en étant un véritable relais opérationnel dans les différents services et agences.

CGL a été évalué ISO 26000 en 2012 et a obtenu le niveau progression :



Des actions de sensibilisation sur les bonnes pratiques environnementales vont continuer à être organisées auprès des collaborateurs de CGL. Ces actions effectuées, soit par le service RSE en interne soit par l'intermédiaire de services extérieurs, sont sur des sujets variés tels que la gestion et la valorisation des déchets, les éco-gestes ou encore la mobilité durable.

Grâce à son action, CGL a reçu de nombreux prix et récompenses dans le domaine de la RSE, que ce soit de la part de Société Générale ou de la part d'organismes spécialisés : Trophée de l'Entreprise Responsable, Prix de l'efficacité Environnementale etc.

1) Transport

Le transport est le poste le plus émetteur pour CGL avec au total 863 tonnes de CO₂ émises en 2014. Afin de réduire les émissions de CO₂ liés à ce poste, CGL a mis en place des solutions de déplacements doux à destination des collaborateurs. L'ensemble du parc automobile de CGL a notamment été renouvelé et réduit, en prenant en compte les critères de la consommation et le rejet de CO₂. Ainsi, en moyenne les véhicules consomment actuellement 102 g de CO₂/Km. De plus, CGL réalise un suivi mensuel des consommations de carburant par agence et par utilisateur de véhicule de fonction. Les « mauvais » conducteurs sont particulièrement sensibilisés sur leur consommation notamment sur l'éco-conduite.

CGL a également fait le choix de l'électrique pour son parc automobile depuis plusieurs années et met à disposition de ses collaborateurs pour les trajets professionnels deux véhicules électriques. Ces véhicules permettent d'éviter les rejets de CO₂ dans l'atmosphère puisqu'ils émettent zéro gramme de CO₂ à l'usage mais aussi zéro émission de particules de type d'oxyde d'azote (Nox), d'hydrocarbures (HC) et de dioxyde de carbone (CO). Ainsi en 2014, les collaborateurs de CGL ont parcourus 7 500 km en véhicules électriques soit 30 000 km depuis l'acquisition des deux véhicules en 2011.

CGL s'est doté en 2014 de 2 véhicules électriques supplémentaires. Dans le cadre du partenariat avec le constructeur Kia depuis 2012, c'est tout naturellement que CGL a choisi le Kia Soul EV, le 1^{er} cross over urbain 100 % électrique sur le marché français pour compléter son parc de voitures électriques.



La remise des clés des deux Kia Soul EV au siège – le 19 novembre 2014

De gauche à droite : Frédéric Verbitzky (Directeur Général de Kia Motors France), Jean Hugues Delvolvé (Directeur Général de CGL), YongSung Kim (Président de Kia Motors France), François Bonnier (Directeur Commercial de CGL).

En outre, depuis 2013 CGL s'est doté d'un parc de Vélos à Assistance Électrique (VAE) pour le personnel de son siège à Marcq-en-Barœul dans l'objectif d'inciter les collaborateurs à utiliser les vélos mis à leur disposition pour effectuer le trajet Domicile-Travail Aller/Retour et d'autres trajets en journées ouvrées. Vingt Vélos à Assistance Électrique ont ainsi été achetés chez deux fournisseurs régionaux.

Les vélos ont été attribués par tirage au sort à plusieurs collaborateurs qui peuvent les utiliser pour effectuer leurs trajets domicile-travail. En journée, les vélos sont à disposition de tous les collaborateurs présents au siège. Chacun peut donc, dans la limite des disponibilités, emprunter un vélo pour se rendre à un rendez-vous professionnel ou pour réaliser une course personnelle.

En 2014, CGL a réalisé une économie de 2 tonnes de CO₂ grâce à son parc de Vélos à Assistance Électrique et à ses 60 utilisateurs.



Les utilisateurs heureux des Vélos à Assistance Électrique

D'une manière générale, l'implantation de CGL à proximité de transports en commun permet aux collaborateurs de se déplacer aisément de manière moins polluante. L'ensemble de ces initiatives représentent un véritable succès auprès des collaborateurs.

Grâce à la mise en place de ces actions et à une sensibilisation accrue, CGL a réduit ses émissions de GES liées sur ce poste de 25 % par rapport à 2011.

À partir de 2015, CGL va initier un important Plan de Déplacement Entreprise. Celui-ci aura pour objectif de mieux comprendre et mesurer les déplacements professionnels des salariés CGL ainsi que leurs trajets domicile-travail. Le deuxième objectif sera bien entendu d'optimiser ces déplacements et surtout de proposer des solutions de mobilité douce innovantes à tous ses salariés.

2) Consommation d'énergie

La consommation d'électricité a diminuée de 1,22 % et la consommation de gaz de 24,49 % rien qu'entre les années 2013 et 2014. Cette diminution est due aux conditions météorologiques favorables en 2014, à une meilleure utilisation de la GTB, à la mise en place de programmeurs dans les agences et à la mise en place d'ampoules basse consommation sur le parking et dans les sanitaires.

Évolution de la consommation d'énergie entre 2013 et 2014

	2013	2014	Variation	Périmètre
Electricité (kWh)	2143402	2117303	- 1,22 %	Agences + siège
Gaz (kWh)	989108	746842	- 24,49 %	Siège + Agence de Clermont

L'objectif pour les années à venir est, tout en continuant à mieux maîtriser notre consommation d'énergie, de commencer à produire notre propre énergie. Pour cela, CGL compte s'impliquer et devenir acteur de la Troisième Révolution Industrielle dans la région Nord.

3) Consommation de papier

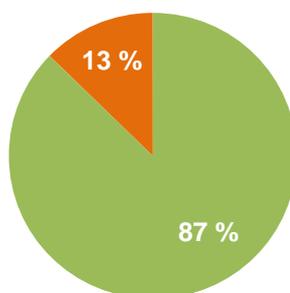
Les activités de CGL entraînent la consommation de papier due à l'impression de documents réglementaires et il est difficile de s'affranchir totalement de l'impression de documents.

CGL a décidé de continuer à mettre en place des actions pour réduire son empreinte environnementale associée à la consommation de papier :

- la diffusion de bonnes pratiques (ne pas imprimer les mails, suppression des imprimantes individuelles, etc.),
- des actions de paramétrage du matériel (recto verso, police à caractère écologique, etc.),
- l'utilisation de papiers issus de forêts durablement gérées (normes FSC¹, PEFC², etc.),
- un meilleur contrôle du papier distribué (le papier blanc ne sera plus à disposition comme le papier recyclé, il devra faire l'objet d'une demande spécifique),
- la mise en place de la dématérialisation de papier par le développement informatique, ainsi que la distribution d'une tablette à tous les salariés.

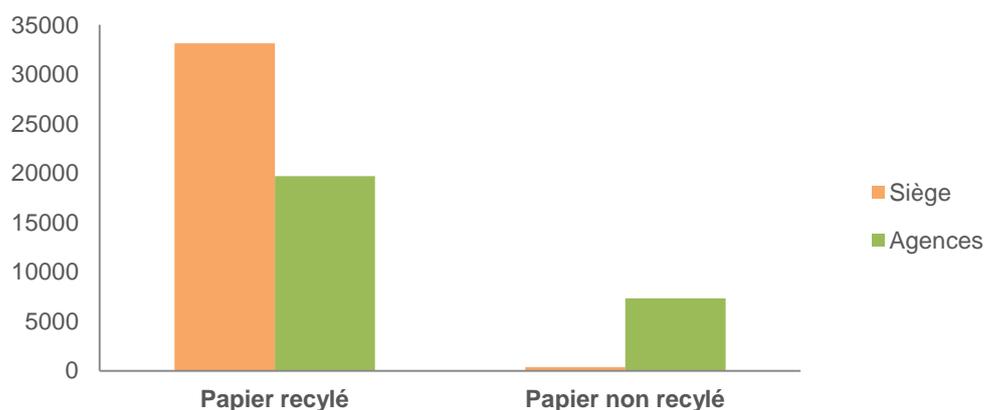
Répartition de la consommation totale de papier

■ Papier recyclé ■ Papier non recyclé



Périmètre : siège et agences

Répartition de la consommation de papier recyclé et non recyclé entre le siège et les agences (en kg)



L'objectif pour les années à venir est de promouvoir les bonnes pratiques du siège au sein de l'ensemble des agences de CGL et de s'orienter résolument vers la dématérialisation.

¹ FSC : Forest Stewardship Council (Gestion durable des forêts)

² PEFC : Pan European Forest Certification